

COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ - PROJET DE BUDGET 2026

**PRISE DE POSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL GENERAL
SUR LES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT**

Extrait du règlement communal d'organisation du 28 octobre 2013 - article 3
chiffre 2) Il (le Conseil Général) vote le budget rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées
chiffre 3) Seules les rubriques d'un montant supérieur ou égal à Fr. 30'000.00 peuvent être amendées par le Conseil général.

Classification (fonct/invest)	Numéro de compte	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Justification succincte	COGEST : Recevabilité <i>(Traitement selon la Directive du CG sur la processus d'adoption du budget par rubrique, validée par le Bureau le 16.09.2025)</i>	COGEST : Préavis sur le fond
Fonct.	6230.3637.40	Promotion abonnements MobiChablais+Mobilis	30'000	50'000	Renforcer la promotion de MobiChablais en particulier et l'utilisation des transports publics régionaux en général	Vote: L'amendement est recevable -Oui: 7 -Non: 0 -Abs: 0	Vote: L'amendement est accepté -Oui: 4 -Non: 2 -Abs: 1
Fonct.	7900.3132.50	Honoraires ext. -études par experts, spécialistes, etc.	50'000	80'000	Etude pour engager la commune dans une démarche "Nature en ville et village"	Vote: L'amendement est recevable -Oui: 7 -Non: 0 -Abs: 0	Vote: L'amendement est refusé . -Oui: 2 -Non: 4 -Abs: 1
Fonct.	8790.3132.50	Honoraires ext. -études par experts, spécialistes, etc.	45'000	15'000	Le groupe UDC estime qu'en 2026, la population n'a plus besoin d'être tenue par la main pour être encouragée à installer des panneaux solaires.	Vote: L'amendement est recevable -Oui: 7 -Non: 0 -Abs: 0	Vote: L'amendement est accepté -Oui: 6 -Non: 0 -Abs: 1
Invest.	6220.5640.65	Déplacement de la ligne AOMC	655'000	180'000	Déposé par l'UDC : Le budget d'investissement doit être revu à la baisse suite aux informations reçues depuis le mois d'octobre.	Vote: L'amendement est recevable -Oui: 7 -Non: 0 -Abs: 0	Vote: L'amendement est accepté -Oui: 7 -Non: 0 -Abs: 0
Invest.	6220.5640.65	Déplacement de la ligne AOMC	655'000	180'000	Déposé par la COGEST : Le budget d'investissement doit être revu à la baisse suite aux informations reçues depuis le mois d'octobre.	Vote: L'amendement est recevable -Oui: 7 -Non: 0 -Abs: 0	Vote: L'amendement est accepté -Oui: 7 -Non: 0 -Abs: 0